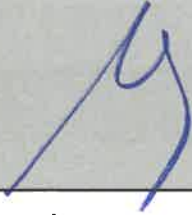
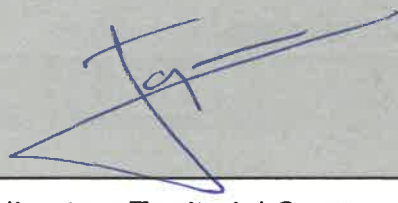


Titre du projet	ETUDE DE MARCHÉ FLASH EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE LOISIRS OU AUTRES DANS L'ANCIEN CINÉMA LE PALACE
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	22/12/2023
Description générale	La ville de Tulle s'est portée acquéreuse par le biais de l'EPFNA de l'ancien cinéma Le Palace, friche en plein cœur de ville. L'étude comprend une définition du besoin, une étude de marché rapide de 2-3 scénarii de valorisation de l'ancien cinéma, une note détaillée sur l'opportunité du projet (positionnement, publics et clientèles, mise en marché).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les activités de loisirs possibles dans cette friche • Permettre la réalisation d'une étude de faisabilité technique par une maîtrise d'œuvre • Trouver un porteur de projet • Trouver des financements
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	SCET Citoyens
Coût total	10 275 € TTC
Financements	Banque des Territoires (100%)
Date de lancement	Mai 2020
Date de livraison	Août 2020
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un prestataire pour réaliser l'étude • Validation du financement par la BDT • Enquête réalisée • Benchmarking réalisé • Restitution de l'étude
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition de scénarii • Scénarii proposés permettant la rédaction d'un cahier des charges pour consulter des maîtres d'œuvre en vue d'une étude de faisabilité technique • Choix d'un maître d'œuvre pour réaliser cette étude faisabilité

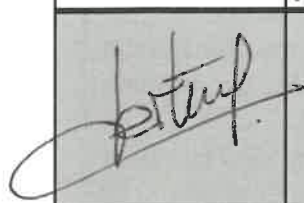


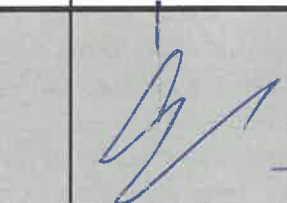
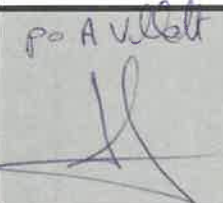
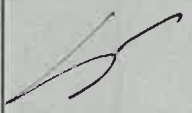
➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	Banque des Territoires
	
Le maire Bernard COMBES	Le directeur Territorial Creuse Corrèze Haute-Vienne Nicolas JOYEUX

Titre du projet	RECONVERSION DE L'ANCIEN CINEMA LE PALACE - 106 AVENUE VICTOR HUGO - TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Reconversion de l'ancien cinéma Le Palace, devenu une friche en plein cœur de ville depuis plusieurs années. Une étude de faisabilité portant sur deux scénarii - une réhabilitation ou une démolition-reconstruction - en vue de créer un RDC commercial et des logements aux étages a orienté le choix vers la deuxième option.</p> <p>Un AAP « Réinventons nos cœurs de ville » a donc été lancé pour trouver un opérateur pouvant porter une opération de démolition-reconstruction sur ce site en vue de réaliser le programme susmentionné.</p> <p>Enéal, bailleur social, a été sélectionné par la Commune de Tulle pour mener cette opération : un habitat multi générationnel comprenant 20 logements (Programme prévisionnel : 9 T2 seniors, 3T2 jeunes, 2T2, 4T3 et 2T4 familles) et un local commercial.</p> <p>L'opération anticipera le seuil RE 2025 pour une sobriété énergétique et la décarbonation de l'énergie, diminuer l'impact carbone de la construction, garantir le confort des habitants. Seront assurés l'accessibilité, l'intégration architecturale, les espaces extérieurs et la mixité sociale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faire disparaître une friche • Lutter contre la vacance • Créer des logements de qualité • Assurer une mixité sociale
Maitre d'ouvrage	ENEAL
Partenaires locaux	Ville de Tulle, Tulle Agglo, EPFNA, Action Logement
Coût total	5 259 345 € TTC
Financements prévisionnels	<p>Etat (DSIL) : 500 000 €</p> <p>Fonds vert : 500 000 €</p> <p>Etat (démolition reconstruction) : 94 500 €</p> <p>Etat (PLAI) : 53 100 €</p> <p>Tulle Agglo : 24 000€</p> <p>Subvention équilibre : 1 200 000 €</p> <p>Fonds propre : 1 577 802 €</p>
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un maître d'œuvre (Octobre 2023) • Décision de financement Etat (2024) • Obtention des subventions (2023-2024) • Délivrance du PC (2024) • Ordre de service démolition (4^{ème} trimestre 2024) • Réalisation des travaux (2025-2026) • Livraison (2026)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Occupation à 100% des logements • Location du RDC • Satisfaction des locataires


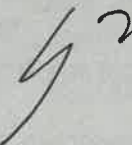

➔ SIGNATURES

Enéal	Commune de Tulle	Etat	Tulle Agglo	EPFNA	Action Logement
				 <i>po A Villet</i>	
Le directeur Général Mario BASTONE <i>po.</i>	Le maire Bernard COMBES	Le Préfet Etienne DESPLANQUES	Le président Michel BREUILH	Le directeur général Monsieur Sylvain BRILLET	Membre du Comité Régional Action Logement Nouvelle-Aquitaine Jean-Pierre SIRY

Titre du projet	PROGRAMME IMMOBILIER DE 20 LOGEMENTS JEUNES ACTIFS SUR L'ÎLOT MAISON
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>La ville de Tulle, lauréate « Réinventons nos cœurs de Ville » a lancé un appel à projet en vue de trouver un porteur de projet pour la réalisation d'un projet immobilier portant sur une démolition-reconstruction d'un îlot de 3 immeubles vacants situés en cœur de ville, dans une rue piétonne et sinistrée par la vacance commerciale.</p> <p>Une étude de marché réalisée par le BE Adéquation a permis de définir des besoins et d'orienter vers le développement d'une offre nouvelle destinée à plusieurs types de publics. La ville de Tulle a fait le choix de cibler les jeunes actifs de passage en location et de proposer à Noalis de mettre en œuvre une résidence jeunes actifs Yellome.</p> <p>Le concept Yellome consiste à proposer à des étudiants, alternants et jeunes actifs des logements temporaires meublés, avec services (internet haut débit, lingerie, salle commune). Les démarches administratives sont simplifiées, les modalités d'entrée/sortie des logements sont flexibles, les loyers sont abordables, sans frais d'agence, ouvrant droit à l'allocation au logement et aux aides du groupe Action Logement.</p> <p>La résidence va comprendre 20 logements, 2 T2 au rez de chaussée et 18 T1 bis aux étages desservis par un ascenseur et disposant pour certains de balcons.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et le bâti dégradé • Proposer un nouveau modèle de logement sur le territoire adapté aux besoins • Créer des logements de qualité, abordables, durables, sobres énergétiquement
Maitre d'ouvrage	NOALIS
Partenaires locaux	Ville de Tulle, EPFNA
Coût total	2 388 279 € TTC
Financements prévisionnels	<p>Fonds friche : 500 000 € Action Logement (subv): 330 075€ Action Logement (prêt): 330 075€ Action Logement (prêt ct): 482 188€ Etat AA : 200 000 € + 30 000€ BONUS 1er semestre Région Yellome : 100 000 € Fonds propres : 356 560 €</p>

Date de lancement	2018
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Comité d'engagement Noalis du 14/12/2020 : accord de principe d'acquisition du foncier • Choix d'une maîtrise d'œuvre • Dépôt du dossier de demande de financement auprès d'Action logement et octroi • Inscription des opérations au programme LLS pour obtention des agréments • Dépôt du PC et délivrance • Consultation des entreprises • Lancement des travaux et livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur le marché locatif de 20 logements neufs • Qualité des logements produits • Occupation des logements

➔ SIGNATURES



Noalis	Etat	Action Logement	Région	EPFNA
				
La directrice Générale Elodie AMBLARD	Le Préfet, Etienne DESPLANQUES	Membre du Comité Régional Action Logement Nouvelle-Aquitaine Jean-Pierre SIRY	Le Président, Alain ROUSSET	Le directeur général Monsieur Sylvain BRILLET 

Les financements sollicités auprès d'Action Logement seront inscrits à titre indicatif. Ils sont conditionnés à l'éligibilité de l'opération considérée, à la disponibilité de l'enveloppe au moment du dépôt de la demande et à l'évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage. Les décisions d'octroi des financements sont en effet prises par les comités d'engagement compétents d'ALS sur la base d'une évaluation financière de la situation du maître d'ouvrage permettant d'apprécier le niveau de risque de crédit de ce dernier via l'étude de sa solvabilité et pourra conduire à une éventuelle demande de garantie, conformément à l'article 107 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) et qui réglemente ALS en sa qualité de société de financement agréée. Les caractéristiques des financements, y compris le taux d'intérêt, seront celles en vigueur au jour de l'engagement des opérations.

Titre du projet	AMENAGEMENT TACTIQUE POUR UNE REALISATION DURABLE - ROND-POINT DOCTEUR VALETTE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Tulle agglo va reprendre l'ensemble de la voirie rue docteur Valette. La Ville de Tulle souhaite profiter de la réalisation de ces travaux pour reconfigurer le carrefour desservant cette voie et la rue du Docteur Ramon considéré comme dangereux et favorisant les embouteillages en sortie de ville.</p> <p>Il est projeté la création d'un rond-point qui avant d'être pérennisé va être expérimenté par de l'aménagement tactique. Après plusieurs mois d'expérimentation et selon les résultats (fluidification ou augmentation des embouteillages), l'aménagement sera ou non réalisé.</p> <p>Si celui-ci est aménagé, les travaux porteront également sur la reconfiguration des places de stationnement de deux copropriétés situées dans le carrefour : une voie privée sera créée, permise par le rétrécissement des voies de circulation, et desservira leurs 15 places de stationnement disposées parallèlement à la façade (celles-ci étant aujourd'hui implantées en bataille) et séparées de la voie de circulation par un trottoir et les îlots végétalisés du rond-point. La largeur de chaussée de part et d'autre du rond-point sera ramenée à 6 mètres ce qui permettra de créer d'autres places de stationnement côté quartier de Souillac, et de créer un accès unique desservant le parking de la sandwicherie. Les arrêts bus existants seront réaménagés et mis aux normes pour les personnes à mobilité réduites.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation du carrefour • Fluidification de la circulation • Végétalisation
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle Tulle Agglo
Partenaires locaux	Copropriétaires des résidences 32-34 et 36 rue Docteur Valette, Agence Citya, Tulle Agglo
Coût total	Ville de Tulle : 60 000€ TTC Tulle Agglo : 130 000€ TTC
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023 – Expérimentation 2024 – Travaux d'aménagement
Date de livraison	2024

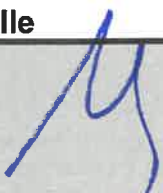
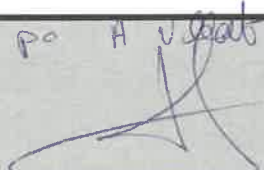
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Accord des copropriétaires pour reconfigurer leurs places de stationnement • Expérimentation satisfaisante • Autorisation de travaux déposée et délivrée • Consultation des entreprises • Travaux réalisés • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement réalisé • Fluidification de la circulation • Réduction de la vitesse

➔ SIGNATURES

Commune Tulle	de Tulle Agglo
	
Le maire Bernard COMBES	Le Président Michel BREUILH

Titre du projet	OPERATION D'ACQUISITION DE L'ÎLOT JOUVE EN VUE D'UNE RESTRUCTURATION
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1 - Sous axe : axe 2
Date de signature	22/12/2023
Description générale	L'étude de programmation urbaine réalisée en 2019-2020 a relevé l'absence, sur l'avenue Victor Hugo, d'ouverture sur la rivière ainsi qu'un manque d'immobiliers qualitatifs. L'îlot Jouve, composé de 6 immeubles situé dans cette avenue, le long de la rivière Corrèze, a été identifié en vue d'ouvrir le centre-ville vers la rivière et réaliser des opérations immobilières (logements neufs ou réhabilités et cellules commerciales adaptés à la demande, stationnement, végétalisation, accès à la Corrèze). L'objectif est donc de maîtriser l'emprise foncière de l'îlot comprenant les parcelles sises 44 au 52 avenue Victor Hugo. En parallèle, une étude d'opportunité sur ce périmètre est envisagée faisant l'objet d'une fiche action AM 6.60).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise du foncier
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	EPFNA
Coût total	1 000 000 €
Financements prévisionnels	
Date de lancement	3 ^{ème} trimestre 2021
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Négociations engagées • Signatures de compromis de vente • Acquisition
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise foncière totale de l'îlot

⇒ SIGNATURES

Commune de Tulle	EPFNA
	
Le maire Bernard COMBES	Le directeur général Monsieur Sylvain BRILLET



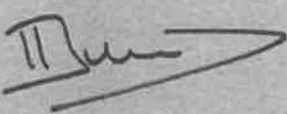


Fiche 6.37

Titre du projet	ATELIER FLASH SUR DES ILOTS DEGRADES- ANCIEN TRIBUNAL DE COMMERCE ET ANCIEN CLOITRE DES SŒURS DE NEVERS
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Lors de l'appel à projet « réinventons nos cœurs de ville », le choix de la ville de Tulle s'est porté sur l'îlot Maison qui n'a recueilli qu'une seule candidature. Le porteur de projet s'est finalement rétracté au regard du déficit de l'opération trop important. Les besoins ont toutefois été identifiés sur ce site.</p> <p>La collectivité souhaite donc poursuivre la réflexion pour un nouvel appel à projet RCV en ciblant deux autres îlots de son cœur de ville, atypiques, qui pourraient bénéficier d'une forte visibilité lors de leur réhabilitation. Vitrine de la rénovation du Trech, ils amorceraient la phase opérationnelle de la reconquête de ce quartier. A proximité, se situe le projet de musée dont les travaux vont démarrer prochainement. On trouve déjà dans ce secteur la préfecture et le centre hospitalier et la ville souhaite réaménager l'espace urbain alentour (les places Maschat et Roosevelt).</p> <p>Cet atelier doit appuyer cette réflexion dans ce contexte contraint. Après avoir mené une étude de programmation et potentialités, il s'agira de lancer un appel à projet sur l'un de ces îlots (ancien tribunal de commerce ou ancien cloître des Sœurs de Nevers) dans le cadre du « réinventons nos cœurs de ville ».</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Produire un programme réaliste • Proposer des pistes innovantes • Tenir compte de l'équilibre économique de l'opération • Prendre en compte la stratégie de la ville • Lancement d'un AAP pour trouver des porteurs de projets/investisseurs
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Etat, DGALN, DDT, Congrégation des Sœurs de Nevers, BE CONCORDE/NOVASCOPIA
Coût total	18 000 €
Financements prévisionnels	DGALN : 18 000 €
Date de lancement	Décembre 2020
Date de livraison	Mars 2021

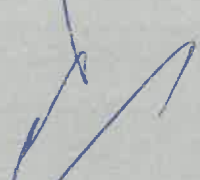

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau d'étude sélectionné • Diagnostic urbain flash réalisé • Concertation avec les différents acteurs • Proposition de scenarii chiffrés • Restitution des livrables
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un AAP • Candidatures déposées • Porteurs de projet/investisseurs sélectionnés

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Etat	Congrégation des Soeurs de Nevers
		
Le maire Bernard COMBES	Le préfet Etienne DESPLANQUES	DAF Thierry DUCOUX

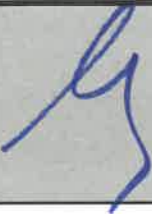
Titre du projet	MISE EN PLACE D'UNE MAISON DE L'HABITAT ET DES SERVICES A LA POPULATION
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Dans l'optique de la mise en œuvre des OPAH (de droit commun et de renouvellement urbain), de la structuration des Plateformes de Rénovations énergétiques, et de manière plus globale de rendre accessible au plus grand nombre d'usager l'information relative à l'Habitat, une Maison de l'Habitat pourrait être envisager à Tulle.</p> <p>Cette maison de l'Habitat aurait pour objectifs de réunir en un seul lieu le service Habitat de Tulle aggro, les opérateurs OPAH, la Plateforme de rénovation énergétique et concourrait ainsi à rendre ces dispositifs accessibles et lisibles par le plus grand nombre. De plus, outil partenarial, il relaiera auprès des usagers les politiques de l'habitat des autres partenaires. Ce lieu central devra être installé de manière pertinente en centre ancien pour être lisible, accessible et contribuer au dynamisme du centre ancien de la ville – et dans le périmètre de l'OPAH RU.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une Maison de l'Habitat
Maitre d'ouvrage	Tulle aggro
Partenaires locaux	Anah, Région, CD19, ADIL, opérateurs OPAH...
Coût total	750 000- €
Financements prévisionnels	520 000- € - Plan de Relance
Date de lancement	01/06/2022
Date de livraison	01/06/2022
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la Maison de l'Habitat • Mise en service de la Maison de l'Habitat
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contacts à un an

➔ SIGNATURES

Maître d'ouvrage	Etat
	
Président, Michel BREUILH	Le préfet, Etienne DESPLANQUES

Titre du projet	MISE EN ŒUVRE D'UN OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE L'ACTIVITE COMMERCIALE DU CŒUR DE VILLE DE TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Cette action de création d'un observatoire économique de l'activité commerciale du Cœur de Ville de Tulle permet de mesurer l'existant économique.</p> <p>Elle se matérialise par la création et la mise à jour quotidienne d'un document regroupant les données suivantes : bâtis existants, bâtis disponibles, typologie des activités, infos cadastrales, surfaces des locaux, coordonnées des propriétaires ou des gestionnaires et loyers pratiqués.</p> <p>Cet outil opérationnel est relié à une cartographie du Cœur de Ville de Tulle.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un outil opérationnel pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets • Création d'un outil opérationnel pour mesurer les évolutions de l'activité économique du Cœur de Ville de Tulle
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Propriétaires locaux commerciaux, Tulle Agglo, chambres consulaires, commerçants, porteurs de projet ...
Coût total	Mission réalisée par le manager de commerce de la Ville de Tulle
Financements prévisionnels	Ville de Tulle
Date de lancement	2020
Date de livraison	Indéfini
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler sur une diminution de la vacance commerciale dans des lieux stratégiques, en l'occurrence le Cœur de Ville de Tulle, • Souhait de faciliter la dynamisation du Cœur de Ville, en créant un outil opérationnel au service du développement économique local
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Mesurer la vacance commerciale sur le Cœur de Ville • Mesurer les évolutions économiques du Cœur de Ville (nombre de cellules réoccupées, nombre de cellules libérées) • Mesurer le nombre de porteurs de projets accueillis et accompagnés


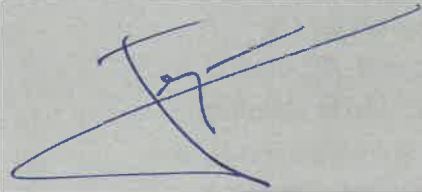
➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Corrèze	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze	
			
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	CREATION D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE VENTE EN LIGNE « SHOPIN'TULLE »
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Ville de Tulle souhaite créer une place de marché virtuelle 100 % locale, ouverte à tous les acteurs économiques de la Ville.</p> <p>Chaque commerçant ou artisan tulliste, qui sera présent sur cette plateforme, pourra y vendre ses produits ou simplement y accroître sa visibilité. Le client pourra faire ses achats sur un site unique avec un paiement unique et retirer ceux-ci chez le commerçant ou l'artisan concerné.</p> <p>Deux prestataires sont sollicités pour assurer les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pignon sur Rue : <ul style="list-style-type: none"> - Création de la plateforme - Gestion des sécurités et des sauvegardes, ligne directe pour dépannage sous 24 heures (pendant 12 mois) - Formation de l'administrateur du site - Hébergement du site (pendant 12 mois) • Franck Marty : <ul style="list-style-type: none"> - Développement du site - Assistance aux utilisateurs - Maintenance de la plateforme - Animation et modération du site - Paramétrage spécifique des outils
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un service numérique dédié au commerce • Favoriser l'attractivité du cœur de ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Ville de Tulle Banque des Territoires Pignon sur Rue Franck Marty
Coût total	25 000 € TTC
Financements prévisionnels	Banque des Territoires : 20 000 € Ville de Tulle : 5 000 €

Date de lancement	Mars 2021
Date de livraison	Avril 2022
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des prestataires pour mettre en œuvre et animer la plateforme • Mise en œuvre de la plateforme et sa mise en ligne • Adhérer à la plateforme (commerçants)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Usage massif de la plateforme <p>Après une année d'existence, la Ville de Tulle a décidé d'interrompre le fonctionnement de cette plateforme. Celle-ci comptait moins de dix boutiques de commerçants, très peu de visites sur le site, aucune transaction réalisée lors de cette année. De plus, elle nécessitait une double gestion du stock des produits affichés sur la plateforme par les boutiques adhérentes, celles-ci ayant toutes créé leur propre vitrine web. Enfin, la non réalisation des livraisons des produits est un élément bloquant au bon fonctionnement de ces plateformes (livraisons pas gérables par la collectivité). Les associations de commerçants tullistes ne souhaitent pas prendre en charge le fonctionnement de cette plateforme, aucune valeur ajoutée pour leurs activités commerciales.</p>



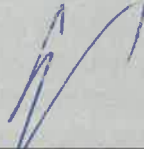
➡ SIGNATURES

Commune de Tulle	Banque des Territoires
	
Le maire Bernard COMBES	Le directeur Territorial Creuse Corrèze Haute-Vienne Nicolas JOYEUX

Titre du projet	AMENAGEMENT DU PARVIS DE LA TOUR DE SOUILHAC
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Dans le cadre de la réhabilitation des immeubles 38 et 40 Avenue Alsace Lorraine (tour de Souilhac) par Corrèze Habitat (isolation par l'extérieur de 62 logements sociaux), le bailleur social et la Ville de Tulle souhaitent profiter de ces travaux pour créer un accès au parvis de ces immeubles par une passerelle PMR et un deuxième accès par un emmarchement.</p> <p>Cette action s'inscrit dans une potentielle opération plus vaste qui aura pour but de redéfinir le partage de la voirie en créant une piste cyclable accompagnée d'une bande piétonne du parvis de la tour jusqu'au carrefour de la place Albert Faucher.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le paysage urbain • Améliorer l'accessibilité • Intégrer de la végétation en ville
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Tulle Agglo Corrèze Habitat BE IGETEC Le Compas dans l'œil
Coût total	855 000 € TTC (aménagement extérieur) répartis entre Corrèze Habitat et Ville de Tulle
Financements prévisionnels	<p>Ville de Tulle Etat (DETR) : 67 500 € Conseil Départemental : 25 000 € Ville de Tulle : 252 260 € TTC</p> <p>Corrèze habitat Corrèze habitat : 510 240 €</p>
Date de lancement	Début 2021
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Convention constitutive d'un groupement de commande tripartite – signée le 11/08/2021 par Tulle Agglo, la Ville de Tulle et Corrèze Habitat • Déclaration préalable accordée le 02/12/2021 • Démarrage des travaux

Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés • Accessibilité aux personnes à mobilité réduite • Zone de rencontre utilisée
-------------------------	--


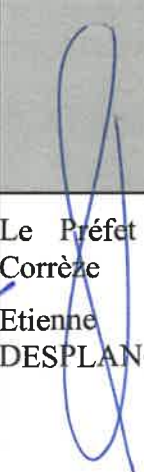
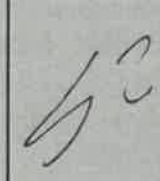
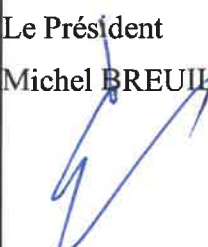
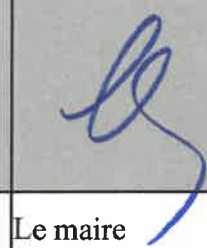
➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	Corrèze Habitat	Tulle Agglo
		
Le Maire Bernard COMBES	Le directeur général Jean-Christophe ATTARD	Le Président Michel BREUILH

Titre du projet	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE PAR UN PROPRIETAIRE BAILLEUR – 128 AV VICTOR HUGO
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Composé de 2 locaux commerciaux en rez de chaussée et de 4 logements (dont 3 vacants) exigeants des travaux de réhabilitation, l'immeuble 128 av Victor Hugo a été acquis par M. Eldin en 2022.</p> <p>Le bien étant situé en périmètre ORT et OPAH RU, il a été proposé à Monsieur ELDIN un double accompagnement pour réaliser son opération de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Celui de l'animateur OPAH RU pour bénéficier des aides se rapportant à ce dispositif - Une assistance à maîtrise d'ouvrage prise en charge par Action Logement afin qu'il puisse être accompagné financièrement par ce même financeur. <p>Convaincu par le montant des aides, M. Eldin a décidé de conventionner avec l'ANAH et de solliciter Action Logement afin de rénover les 4 logements (aides aux travaux, prime sortie de passoire thermique et prime Habiter mieux) à savoir 1 T2, 2T3 et 1T4.</p> <p>Le locataire, logé depuis plus de 20 ans dans cet immeuble, va y rester tout en bénéficiant d'un logement entièrement rénové.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'insalubrité et la vacance locative • Améliorer l'offre locative du parc privé • Améliorer la performance énergétique des bâtiments
Maitre d'ouvrage	M. Eldin
Partenaires locaux	<p>ANAH Action Logement Tulle Agglo Ville de Tulle Maison de l'habitat Animateur OPAH RU UDAP</p>
Coût total	377 176,60 €
Financements prévisionnels	<p>ANAH : 59 857 € AL (subvention) : 76 182 € AL (prêt) : 177 759 € Tulle agglo : 21 000 € Commune de Tulle : 9 000 € Prêt personnel : 224 367,36 €</p>

Date de lancement	2022
Date de livraison	Début 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration préalable de travaux déposée et délivrée le 07/09/2022 • Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés • Logements loués • Subventions versées


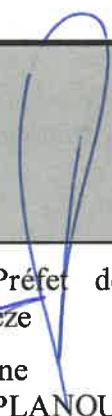
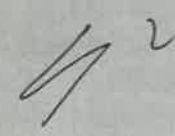
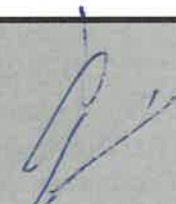

➔ SIGNATURES

Maître d'ouvrage	ANAH	Action Logement	Tulle Agglo	Commune de Tulle
				
Robin ELDIN	Le Préfet de la Corrèze Etienne DESPLANQUES	Membre du Comité Régional Action Logement Nouvelle-Aquitaine Jean-Pierre SIRY	Le Président Michel BREUILH	Le maire Bernard COMBES

Titre du projet	REHABILITATION D'UN IMMEUBLE PAR UN PROPRIETAIRE BAILLEUR – 2 PLACE EMILE ZOLA
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Composé d'1 local commercial en rez de chaussée, un bureau au 1^{er} étage et 2 logements vacants exigeants des travaux de réhabilitation très importants, l'immeuble 2 place Emile Zola a été acquis par M. Coste en mai 2022.</p> <p>Le bien étant situé en périmètre ORT et OPAH RU, il a été proposé à Monsieur Coste un double accompagnement pour réaliser son opération de réhabilitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Celui de l'animateur OPAH RU pour bénéficier des aides se rapportant à ce dispositif - Une assistance à maîtrise d'ouvrage prise en charge par Action Logement afin qu'il puisse être accompagné financièrement par ce même financeur. <p>Convaincu par le montant des aides, M. Coste a décidé de conventionner avec l'ANAH et de solliciter Action Logement afin de rénover les 2 logements vacants et transformer le bureau en un logement complémentaire (aides aux travaux, prime sortie de passoire thermique et prime Habiter mieux).</p> <p>Les logements rénovés auront la typologie suivante : 1 T1 et 2 T2</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'insalubrité et la vacance locative • Améliorer l'offre locative du parc privé • Améliorer la performance énergétique des bâtiments
Maitre d'ouvrage	M. Coste
Partenaires locaux	<p>ANAH Action Logement Tulle Agglo Ville de Tulle Conseil Départemental Maison de l'habitat Animateur OPAH RU UDAP</p>
Coût total	503 579 €
Financements prévisionnels	<p>ANAH : 64 667 € AL (subvention) : 38 088 € AL (prêt) : 88 872 € Tulle agglo : 20 000 €</p>

	Commune de Tulle : 19 000 € Conseil Départemental : 9 000 € Prêt personnel : 272 952 €
Date de lancement	Janvier 2021
Date de livraison	Premier trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du PC et délivrance le 20/02/2023 • Démarrage des travaux avril 2023
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés • Logements occupés • Subventions versées

➔ SIGNATURES




Maître d'ouvrage	ANAH	Action Logement	Tulle Agglo	Commune de Tulle
				
Louison COSTE	Le Préfet de la Corrèze Etienne DESPLANQUES	Le Président du comité régional	Le Président Michel BREUILH	Le maire Bernard COMBES

Conseil Départemental

Le Président Pascal COSTE





Titre du projet	REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DU PARKING DU PAS ROULANT
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Implanté avenue Henri de Bournazel à Tulle, cette importante aire de stationnement en partie gratuite est utilisée quotidiennement par divers publics : usagers locaux, administratifs et riverains de l'OPHLM résidants à proximité du parking.</p> <p>Une partie du bâtiment abritait pendant des années l'ancienne caserne des pompiers de la ville. Aujourd'hui, le bâtiment comprend cinq niveaux pour environ 265 places et comporte un nombre multiple d'entrées (piétonnes et automobiles). En 2018, l'incendie d'un véhicule à l'étage le plus bas a provoqué de multiples dégradations</p> <p>Cette action a pour but de rénover et équiper ce parking (mise aux normes, signalétique, barriérage ..).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage de la phase Projet • Sécuriser le site • Rendre le parking plus agréable • Apporter une solution aux usagers pour avoir une offre de stationnement sur le centre-ville.
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Conseil Départemental Corrèze Habitat Brudieux architecte
Coût total	600 000 € TTC
Financements prévisionnels	DETR – 175 000 € DEPARTEMENT – 83 333 € VILLE – 241 667 € HT
Date de lancement	2022
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage de la phase Projet • Consultation des entreprises • Démarrage des travaux • Livraison
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sinistres • Occupation du parking • Satisfaction des usagers

➔ SIGNATURES

Commune Tulle	de	Etat	Conseil Départemental
			
Le maire Bernard COMBES		Le Préfet Etienne DESPLANQUES	Le Président Pascal COSTE

Titre du projet	ETUDE OPERATIONNELLE SUR LES SECTEURS D'ENTREE DE VILLE ET QUARTIER GARE
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	Axe 4 Sous axe : axe 2
Date de signature	22/12/2023
Description générale	Cette étude portera sur le périmètre entrée de ville depuis l'arrivée de Brive : il sera délimité par la rivière d'un côté, la rue docteur Valette de l'autre depuis le rond-point du Mac Do et se prolongera jusqu'au quartier de Souilhac. Il intègre une entrée de ville, une zone d'activités, la gare et plusieurs sites qui vont devenir dans un futur proche des friches. Elle doit permettre d'établir un diagnostic (fonctionnement du quartier, liens, mobilité...) et d'imaginer les liens futurs avec les autres quartiers et équipements. Elle doit définir un programme comprenant plusieurs scénarii, les outils opérationnels pour les mettre en œuvre. Elle doit également déterminer un phasage en déclinant les périmètres opérationnels.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Recréer un quartier connecté aux autres • Lutter contre l'apparition de futures friches
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Tulle Agglo, SNCF, Enedis, La Poste immobilier, Conseil Départemental, commerçants, associations, CPAM
Coût total	150 000 € TTC
Financements prévisionnels	Banque des Territoires : Etat/ANCT : Tulle Agglo : Ville de Tulle :
Date de lancement	Janvier 2024
Date de livraison	Décembre 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction du cahier des charges • Octroiement de financements • Choix d'un prestataire • Rendu de l'étude
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Restitution d'une déclinaison opérationnelle • Intégration au PLU




➤ SIGNATURES

Commune de Tulle	Tulle Agglo	Etat	Banque des Territoires
			
Le maire Bernard COMBES	Le Président Michel BREUILH	Le Préfet Etienne DESPLANQUES	Le directeur Territorial Creuse Corrèze Haute-Vienne Nicolas JOYEUX

Titre du projet	MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 3 Sous axe 4
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Cette action fait suite à une étude de définition de la signalétique urbaine à Tulle (fiche 6.32) qui a défini, suite à la réalisation d'un diagnostic, un schéma directeur et un projet de définition en vue de mettre en place une signalisation répondant aux nouveaux objectifs de programmation urbaine.</p> <p>La mise en œuvre porte sur l'implantation de panneaux dont les fonctions sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signalisation directionnelle routière (SDR) - signalisation d'information locale (SIL) - signalisation directionnelle piétonne (SDP) - accueil centre ville sous secteur (ACC) - accueil entrée agglomération (ACA) - valorisation touristique (H33) - relais d'information services (RIS) <p>Cette mise en œuvre, qui va être lissée sur plusieurs années, demande des compétences spécifiques, une ingénierie dont la commune ne dispose pas en interne, impliquant la nécessité de recourir à une assistance à maîtrise d'œuvre.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un plan de jalonnement signalétique • Orienter les usagers selon leur mode de déplacement • Favoriser les mobilités actives • Valoriser les atouts touristiques du territoire • Répondre à des fins stratégiques
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Conseil Départemental, Tulle Agglo
Coût total	966 000 € TTC Assistance à maîtrise d'œuvre : 144 000 € Travaux de dépose, pose et fournitures : 822 000 €
Financements prévisionnels	Etat Conseil Départemental FEDER
Date de lancement	Septembre 2023
Date de livraison	2027

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des dossiers de consultation • Lancement des consultations • Sélection de l'assistance à maîtrise d'œuvre • Choix de l'entreprise • Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Panneaux mis en place • Augmentation des mobilités actives • Fréquentation touristique en hausse

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Etat	Conseil Départemental	FEDER
			
Le maire Bernard COMBES	Le Préfet Etienne DESPLANQUES	Le Président Pascal COSTE	Le Président

Titre du projet	MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF D'AIDES ECONOMIQUES « ECO PULSE » AGGLO DE TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Les études préalables, menées sur le territoire par différents bureaux d'étude dans le cadre de l'action « Cœur de Ville », ont permis de réaliser un diagnostic approfondi de l'appareil commercial et artisanal et de dégager des enjeux stratégiques spécifiques au territoire de Tulle aggro.</p> <p>La stratégie poursuivie dans cette opération est de conforter la filière artisanale et commerciale comme pilier de l'économie résidentielle du territoire en capitalisant sur les créations et les reprises.</p> <p>Ce dispositif ECO PULSE permet le versement d'aides directes aux entreprises pour la création et le développement des activités commerciales et artisanales. Les investissements éligibles sont l'aménagement de locaux d'activité, l'acquisition de matériel productif et les investissements en développement numérique (dispositif numérique). Les demandes des entreprises sont soumises au respect d'un règlement d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant la Ville de Tulle, ce programme ne s'applique qu'aux investissements réalisés par des entreprises situées dans le périmètre « Action Cœur de Ville ». Un secteur bonifié a également été défini, en référence à la réduction de la zone de chalandise préconisée dans les études préalables au programme ACV.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement de la dynamique d'investissement, • Le maintien et renforcement du maillage commercial et artisanal, • L'accompagnement des dynamiques d'investissement et des besoins individuels des entreprises.
Maitre d'ouvrage	Agglo de Tulle
Partenaires locaux	
Coût total	Budget annuel de l'Agglo de Tulle, 150 000 € par an
Financements prévisionnels	Budget de l'Agglo de Tulle, 150 000 € par an
Date de lancement	2021
Date de livraison	Renouvelé annuellement

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none">• Maintien, renforcement et développement des dynamiques commerciales et artisanales sur l'Agglo de Tulle
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de dossiers aidés• Montant des aides versées

➔ **SIGNATURES**

Maître d'ouvrage Tulle Agglo

Le Président Michel BREUILH

Titre du projet	Expérimentation du dispositif de Vente d'Immeuble à Réover (VIR)
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a réalisé en 2019 une « photographie » du territoire reposant sur la détermination de secteurs avec des problématiques communes ou spécifiques.</p> <p>Or, il ressort des études qu'il convient de pouvoir redonner la chance au centre ancien d'accueillir des propriétaires occupants afin de contribuer à apporter une mixité d'occupation à ce dernier. Ceci est un enjeu transversal, partagé entre la ville et l'agglo et considéré comme prioritaire.</p> <p>Afin d'envisager la sortie de deux maisons de ville en direction de propriétaires occupants, la Ville de Tulle, appuyée par Tulle agglo, souhaite lancer un appel à projet auprès d'opérateurs pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération et ainsi expérimenter la VIR.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un appel à Manifestation en vue de l'expérimentation de la VIR sur deux immeubles du centre ancien de Tulle • Mixité sociale • Rénovation du parc ancien
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Anah, Tulle Agglo, opérateurs ...
Coût total	- €
Financements prévisionnels	- €
Date de lancement	01/06/2023
Date de livraison	30/11/2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement d'un AMI relatif à l'expérimentation VIR sur deux maisons du centre ancien • Analyse des candidatures • Engagement de l'expérimentation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'AMI • Réalisation au moins d'une opération en VIR

➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Tulle Agglo	
		
Le maire Bernard COMBES	Le président Michel BREUILH	

Titre du projet	Charte de végétalisation
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 4
Date de signature	22/12/2023
Description générale	L'élaboration et la mise en place d'une charte de végétalisation vise à donner à la ville de Tulle une vision pour l'avenir en termes de végétalisation. Suivant un schéma directeur cette charte permettra lors de nouveaux aménagements de prendre en compte un protocole stratégique et réfléchi concernant l'implantation des végétaux. Le but étant de prendre systématiquement en compte la place du végétal dans les futurs aménagements. Cela va permettre à la ville de Tulle de travailler avec régularité et avec une manière de procéder en obtenant finalement à plus long terme une homogénéité dans les aménagements et dans l'image de la ville. Ces aménagements seront ainsi systématiquement en faveur de l'adaptation aux défis de demain. Au-delà de la végétalisation et l'attention portée à la diversité biologique, une réflexion globale sera menée afin d'explorer la possibilité de mettre à profit l'habileté innée des arbres à absorber les eaux de ruissellement. Ce document sera décliné en cahier des clauses techniques particulières à destination des entreprises dans le cadre de marché public.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le type de services écosystémique souhaité au lieu d'implantation • Densifier : végétations basses ; • Densifier la Canopée ; • Améliorer le cadre de vie ; • Renforcer l'attractivité de la ville ; • Optimiser la gestion des eaux pluviales ; • Rétablir la vie du sol ; • Rétablir un cycle de fertilisant ; • Assurer la protection du pied d'arbre • Augmenter la taille de la fosse • Mettre en place un système d'irrigation écologique et autonome ; • Planter, le bon arbre au bon endroit
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Maîtres d'œuvre, architectes, entreprises, citoyens, Tulle Agglo ...
Coût total	-
Financements prévisionnels	-

Date de lancement	Octobre 2023
Date de livraison	Octobre 2023
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins pour la charte de végétalisation • Rédaction de la charte • Appropriation du document • Diffusion de la charte (communication)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Quotient pour la relation entre surfaces imperméables et végétalisés (perméables) par aménagements • Nombre d'aménagements incluant la prise en compte de la charte de végétalisation

➔ SIGNATURES

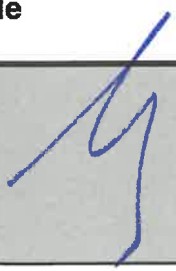
Commune de Tulle

Le maire Bernard COMBES

Titre du projet	MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION « BOUTIQUES A L'ESSAI » SUR LA VILLE DE TULLE
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 2
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Cette opération doit permettre à un porteur de projet de tester son idée de commerce (de 6 à 12 mois) grâce à une convention d'occupation précaire dans un local inoccupé du Cœur de Ville en étant accompagné (avant, pendant et après) par des acteurs, partenaires de l'opération.</p> <p>Public visé : Créateurs d'entreprises uniquement</p> <p>Actions mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recherche des locaux potentiels et négociation avec les propriétaires, - Lancement de l'appel à candidatures par le biais de différents supports : du réseau de la Fédération « Ma Boutique à l'Essai », outils de communication de la Ville, réseau de partenaires (chambres consulaires), - Accompagnement du/des porteurs de projets, - Sélection du dossier retenu par le comité d'agrément (composé de professionnels du développement économique local et d'élus), <p>Equipe projet et missions : Signature de deux conventions de partenariat entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiative Corrèze et la Ville de Tulle, - La Fédération Nationale « Ma Boutique à l'Essai » et la Ville de Tulle. : <p>La pépinière hôtel d'entreprises INITIO achèterait un local commercial en Cœur de Ville, pour le louer à un porteur de projet dans le cadre de cette opération.</p>
Objectifs	<p>Pour la Ville de Tulle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser le Cœur de Ville, • Dynamiser l'économie locale, • Occuper des locaux disponibles, • Faciliter les créations d'activités (moins de 3 ans d'existence pour le porteur de projet candidat). <p>Pour le créateur d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier d'un accompagnement renforcé pré/post création, • Se confronter à la réalité du marché.

	<ul style="list-style-type: none"> • Tester son concept et ses compétences commerciales en minimisant les investissements de départ et les charges fixes,
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Ville de Tulle Initiative Corrèze Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai Pépinière Hôtel d'entreprises INITIO (achat et location d'un local commercial) Chambres Consulaires de la Corrèze Partenaires locaux (banques, assureurs et experts comptables)
Coût total	Adhésions Fédération Boutiques à l'Essai : Année 1 : 4 000 € Année 2 : 1 500 € Année 3 : 1 500 € Accompagnement des porteurs de projets par Initiative Corrèze (4 K€ par projet) : Année 1 : 8 000 € (2 projets) Année 2 : 12 000 € (3 projets) Année 3 : 12 000 € (3 projets) Total budget sur les 3 années : 39 000 €
Financements prévisionnels	Ville de Tulle : 39 000 €
Date de lancement	2023
Date de livraison	X
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer la vacance commerciale dans des lieux stratégiques, en l'occurrence le Cœur de Ville de Tulle, • Souhait de faciliter la dynamisation du Cœur de Ville, • Amélioration de l'image du Cœur de Ville.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de boutiques installées et pérennes, • Quantifier l'augmentation de la fréquentation en Cœur de Ville.


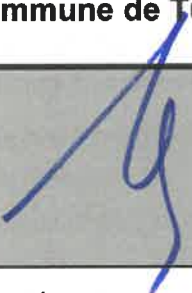
➔ SIGNATURES

Commune de Tulle	Initiative Corrèze	Fédération Nationale des Boutiques à l'Essai	
			
Le maire Bernard COMBES			

Titre du projet	Expérimentation du dispositif BUNTI
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Le Programme Local de l'Habitat (PLH) a réalisé en 2019 une « photographie » du territoire reposant sur la détermination de secteurs avec des problématiques communes ou spécifiques.</p> <p>Or, il ressort des études qu'il convient de pouvoir redonner la chance au centre ancien d'accueillir des propriétaires occupants afin de contribuer à apporter une mixité d'occupation à ce dernier. Ceci est un enjeu transversal, partagé entre la ville et l'agglomération et considéré comme prioritaire.</p> <p>Afin d'envisager une nouvelle approche d'attractivité du bâti ancien en périmètre ORT, le déploiement de l'expérimentation BUNTI vise à la massification de la <u>rénovation</u> et de la <u>reconfiguration</u> du parc d'habitat ancien grâce à la mise au point de modalités d'intervention basées sur une nouvelle ingénierie de projets en format « travaux de recherche & développement ». Il est tourné vers les propriétaires occupants, en accession ou les propriétaires bailleurs.</p> <p>Cette démarche pourra être élargie à l'issue de l'étude de préfiguration et intégrer le BIMBY (création de terrains à bâtir à partir de parcelles déjà construites) qui permettrait d'inciter les opérations de densification douce.</p> <p>Une fois l'étude de préfiguration du marché immobilier et son aptitude à accueillir le BUNTI/BIMBY, un objectif de ménages à accompagner sur leur projet sera fixé et permettra de mesurer le déploiement du dispositif à titre expérimental sur Tulle.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Etudes préliminaires • Activation du dispositif expérimental BUNTI/BIMBY • Renovation et reconfiguration du parc d'habitat ancien • Mixité d'occupation
Maitre d'ouvrage	Tulle agglomération
Partenaires locaux	Ville de Tulle, Anah, CAUE, UDAP Maison de l'Habitat...
Coût total	40 000 € Etude 200 000 € sur 2 ans d'expérimentation
Financements prévisionnels	- €

Date de lancement	01/12/2023
Date de livraison	01/06/2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude préalable et estimation du dispositif (nombre de ménages ou porteurs de projets à accompagner) • Engagement de l'expérimentation BUNTI/BIMBY
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de l'étude préalable • Nombre de ménages accompagnés à la mise en œuvre de l'expérimentation BUNTI/BIMBY • Nombre de projet réalisé dans le périmètre de déploiement du dispositif



➔ **SIGNATURES**

Maître d'ouvrage Tulle Agglo	Commune de Tulle
	
Le président Michel BREUILH	Le maire Bernard COMBES

Titre du projet	NOUVEAU REGLEMENT SUBVENTION FAÇADES
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>La Ville de Tulle a mis en place l'attribution d'une subvention pour les ravalements de façades depuis 1992. Ce dispositif a été adapté au fil du temps.</p> <p>En 2023, la Ville de Tulle et l'unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine ont relevé que de nombreux éléments architecturaux typiques avaient tendance à disparaître, fautes de travaux réalisés dans les règles de l'Art.</p> <p>Par ailleurs, la ville de Tulle a fait le constat que l'enveloppe budgétaire n'était pas consommée en totalité. Elle a donc souhaité modifier le règlement d'attribution de la subvention dans le périmètre déterminé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduisant le pourcentage des aides pour les mises en peinture des façades, travaux considérés comme de l'entretien - Maintenant les conditions d'aides pour les réfections d'enduit - Incluant des aides pour les travaux de rénovation et/ou conservation d'éléments architecturaux spécifiques (balcons, corniches, ...). - En rendant les travaux d'embellissement des rez de chaussée commerciaux éligibles
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du cadre de vie en incitant les ravalements de façades • Travaux réalisés en conformité avec les règlements (PLU, AVAP) • Procédure plus claire pour les usagers • Conservation et valorisation du patrimoine grâce à la prise en charge des éléments architecturaux • Accompagnement des commerçants en incluant les surfaces commerciales dans le calcul d'attribution • Mise en place de commissions de suivi
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine Tulle Agglo
Coût total	150 000 € budget annuel
Financements prévisionnels	Ville de Tulle : 150 000 €/an



Date de lancement	Janvier 2023
Date de livraison	Juin 2023 - Dispositif reconductible chaque année
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossier déposés et finalisés à N+1 soit juin 2024 • Montant de l'enveloppe budgétaire dépensé à N+1 soit juin 2024
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossier déposés et finalisés en fin de mandat • Montant de l'enveloppe budgétaire dépensé en fin de mandat

⇒ SIGNATURES

Commune de Tulle	UDAP de la Corrèze	Tulle Agglo
		
Le maire Bernard COMBES	Architecte des Bâtiments de France Elisabeth PEROT	Le Président Michel BREUILH

Titre du projet	MISE EN PLACE DU PERMIS DE DIVISER
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	
Description générale	<p>Le permis de diviser est un outil de lutte contre l'habitat indigne et insalubre. La Ville de Tulle, en instaurant le permis de diviser, en parallèle de la mise en place du Permis de louer (fiche action 6.71) pourrait agir efficacement. En effet, le territoire fait face à une multiplication de divisions d'immeuble et de maisons en plusieurs appartements dont la qualité peut s'avérer médiocre : surfaces de logement faibles, peu d'isolation phonique, aménagement de sous-sol, manque de places de stationnement.</p> <p>Outre l'aspect qualitatif des logements produits, la prolifération de division de logement entraîne un déséquilibre du marché immobilier. La ville de Tulle a constaté une pénurie de grands logements type T4 / T5. Les familles sont donc confrontées à une problématique de logements et ne réinvestissent pas le cœur de Ville. En revanche, les logements de petite surface type studio, T1 et T2 sont largement présents sur le marché du locatif.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre l'habitat indigne et insalubre • Lutte contre les marchands de sommeil • Améliorer le patrimoine et l'attractivité du territoire • Meilleur équilibre du marché immobilier
Maitre d'ouvrage	Commune de Tulle
Partenaires locaux	Tulle Agglo
Coût total	
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2023 - 2024
Date de livraison	Reconduit indéfiniment
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Validation d'un périmètre • Délibération du Conseil Communautaire pour délégation à la commune • Délibération du Conseil Municipal • Mise en œuvre du permis de diviser
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers instruits


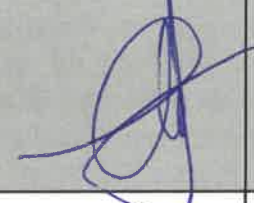

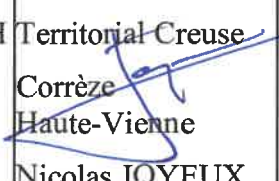
➤ SIGNATURES

Commune Tulle	de Tulle Agglo
	
Le maire Bernard COMBES	Le Président Michel BREUILH

Titre du projet	PROGRAMME IMMOBILIER DE 24 LOGEMENTS LOCATIFS – 19 AVENUE DE LA BASTILLE
Type de projet	Réhabilitation en vue de la création d'habitat inclusif
Axe de rattachement	Axe 1
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>L'opération a pour objet la restructuration de l'ancien évêché de Tulle afin d'y accueillir un projet d'habitat inclusif de 24 logements à destination du CHPE d'Eygurande et de l'UDAF de la Corrèze. Ce bâtiment présentait un taux de vacance très important depuis plusieurs années.</p> <p>Partie occupée par le CHPE -11 T1 bis + parties communes : ces logements sont destinés à des personnes atteintes de pathologies psychiatriques stabilisées, ne relevant plus de l'hospitalisation. Un hôte sera présent dans les lieux en journée et assurera un accompagnement social.</p> <p>Partie occupée par l'UDAF -13 T1 pour la partie occupée par l'UDAF + parties communes : il s'agit d'une « maison relais » destinée à l'accueil de personnes souffrant d'exclusion du fait de leur isolement social et familial. La Maison Relais sera conçue comme un lieu sécurisant et chaleureux. La volonté de Polygone est de proposer un projet de vie spécifique offrant une réponse complémentaire au logement ordinaire et à l'hébergement en institution.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance et le bâti dégradé • Proposer un nouveau modèle de logement sur le territoire (l'habitat inclusif) adapté aux besoins rencontrés sur la commune • Créer des logements de qualité, abordables, durables, sobres énergétiquement, décarbonés.
Maitre d'ouvrage	INTERREGIONALE POLYGONE SA d'HLM
Partenaires locaux	Direction Départementale des Territoires, Préfecture de la Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Corrèze, Ville de Tulle, Tulle Agglo
Coût total	3 158 983 € TTC
Financements prévisionnels	Fonds Vert : 500 000 € (en attente confirmation) Emprunts CDC : 1 688 584 € Etat AA : 890 400 € Département 19 : 60 000 € Tulle Agglo : 20 000 €
Date de lancement	Juillet 2023
Date de livraison	Septembre 2025

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Agréments de l'Etat obtenus en août 2022 • Choix d'un maître d'œuvre • Permis de construire obtenu en février 2023 • Acquisition foncière par l'Interrégionale Polygone SA • Consultation et choix des entreprises en juillet 2023
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Création de 24 logements locatifs sociaux • Recyclage foncier d'un bâtiment situé en centre-ville • Qualité des logements produits • Occupation des logements

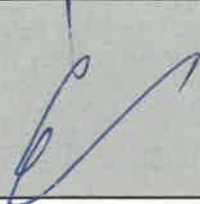


⇒ SIGNATURES

SA POLYGONE	Etat	Conseil Départemental	Tulle Agglo	Banque des Territoires
				
Le directeur général Pascal LACOMBE	Le Préfet Etienne DESPLANQUES	Le Président Pascal COSTE	Le président Michel BREUILH 	Le directeur Territorial Creuse Corrèze Haute-Vienne Nicolas JOYEUX 

Titre du projet	Création d'un Espace Formation et de Vie Etudiante sur le campus de Tulle
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Ce projet consiste en la création de nouveaux espaces de formations sur le campus de Tulle, d'espaces à destination des étudiants pour développer la vie étudiante et d'espaces sportifs.</p> <p>Dans le cadre de sa compétence « enseignement supérieur », Tulle agglomération œuvre depuis 2016 à la création d'un véritable campus universitaire au sein du quartier de l'ancienne Manufacture d'armes de Tulle. Ce projet a connu une concrétisation avec l'ouverture en septembre 2019 du nouveau restaurant universitaire et inter-entreprises sur la zone, puis de l'accueil de 400 étudiants en septembre 2021 dans le bâtiment 419 et le démarrage du campus connecté Tulle Corrèze.</p> <p>La création d'un véritable campus permet d'offrir aux étudiants, apprenants, professeurs et autres personnels un véritable lieu de vie, d'échanges et d'apprentissage, de créer des nouvelles synergies entre les mondes de l'économie et de la formation, mais également de développer des espaces de vie étudiante mutualisés et d'offrir des services de qualité.</p> <p>La présence sur le site d'entreprises et de l'hôtel d'entreprises Initio, structure d'accueil pour les jeunes créateurs, représente un atout supplémentaire.</p> <p>Dans cette logique de valorisation des espaces existants et toujours dans un esprit « campus », Tulle agglomération a fait l'acquisition en juin 2022 auprès du Ministère de la Justice d'un terrain avec un bâtiment situés dans la même zone géographique que celle du campus (parcelle attenante au B419).</p> <p>L'ensemble immobilier est composé de deux maisons symétriques mitoyennes à usage de logements de fonction de superficies utiles respectives de 184 m² et de 185 m². Chaque logement se compose d'un rez-de-chaussée comprenant entrée, séjour, cuisine, entrée 2, bureau et WC ; un étage avec 3 chambres, un dégagement et une salle de bains ; de combles aménagés avec quatre chambres et dégagement. Un local annexe indépendant d'environ 40 m² complète l'ensemble à l'arrière.</p> <p>Des espaces à usage de bureaux / salle de formation sur les étages supérieurs pouvant répondre à des besoins d'accueil temporaires de partenaires ou intervenants dans le champ de la formation (ex : POLARIS, CH de Tulle, Université de Limoges, laboratoire de recherche de l'IUT, UIMM, Hôtel d'entreprises INITIO...)</p> <p>Dans le programme de travaux, sera incluse la création d'un espace de vie (type foyer) pour les utilisateurs du lieu que seront principalement les étudiants en rez-de-chaussée. Ceci afin de valoriser un espace à destination des étudiants permettant le développement de la vie étudiante. Une antenne du SSU (Service de Santé Universitaire) est également prévu en RDC pour organiser les visites médicales des étudiants sur site.</p> <p>Des aménagements extérieurs viendront compléter le projet avec un espace de verdure mis en valeur et utilisé à des fins de pratiques sportives pour les utilisateurs et notamment les étudiants qui sont en attente d'espaces sportifs et de détente dans le quartier du campus. Un cheminement est envisagé en guise de liaison entre ce bâtiment et le campus B419 attenant.</p> <p>Le niveau de RdC et R+1 seront aménagés à cet effet, le niveau des combles restant en l'état pour l'instant.</p> <p><u>Etapes du projet / rétroplanning prévisionnel :</u></p>

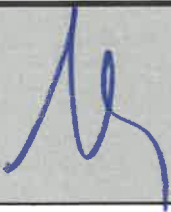
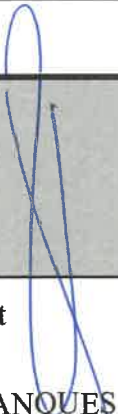
	<p>1-Acquisition foncière : faite en juin 2022</p> <p>2- consultation des BDE/partenaires sur besoins et aménagements nécessaires : fait en mars 2023</p> <p>3- établissement des plans actualisés et rédaction du cahier des charges du projet : juin-juillet 2023 (interne à Tulle agglo)</p> <p>4-Consultation d'un architecte pour préconisations maçonneries intérieures (déplacement des cloisons) + élaboration et dépôt du permis de construire : septembre 2023 / 15 jours pour répondre</p> <p>4- Dépôt du permis de construire : fin octobre 2023 / 3 mois de délai maximum</p> <p>5- Consultation des entreprises (7 lots de travaux : gros œuvre/maçonnerie + plâtrerie + menuiseries/ serrurerie/agencement mobilier + plomberie/chauffage/VMC + électricité/SSI + peinture/revêtements sols + aménagements extérieurs) : début novembre 2023 (marchés à procédure formalisée avec publicité)</p> <p>6- Retour des offres des entreprises (délai 6 semaines) : fin décembre – début janvier 2024</p> <p>7- Marchés notifiés mars- avril 2024 (vote budget Agglo)</p> <p>8- Obtention Permis de construire : au plus tard fin janvier 2024</p> <p>9-Travaux : avril – août 2024 (4 à 5 mois de travaux)</p> <p>8-Livraison-mise en service : septembre 2024</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Conforter le campus universitaire et de son rayonnement • Rendre plus attractif l'offre de formation universitaire et professionnelle • Faciliter la vie étudiante • Rénover de manière durable les locaux notamment dans le choix des matériaux utilisés et les modalités d'isolation • Valoriser un foncier dans le quartier du campus universitaire qui était vacant
Maitre d'ouvrage	Tulle agglo
Partenaires locaux	BDE, organismes de formation, Ville de Tulle
Coût total	600 000 € de travaux et 130 700 € de frais d'acquisition
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> • DETR 2023 petits équipements sportifs : 35 % d'une dépense prévisionnelle de 80 000 € HT soit 28 000 € • CD 19 convention triennale 2023-2025 : 20% d'une dépense subventionnable de 600 000 € HT (travaux) soit 120 000 € • Etat : FNADT ou FSIL sur les travaux → inscription CPER actée sans autre précision • Région Nouvelle Aquitaine : possibilité de 30% sur dépenses éligibles (refaire le point avec la RNA à l'aide de la notice définitive du projet) • Université de Limoges : CVEC / mobilier et agencement intérieur du foyer étudiant en RDC
Date de lancement	Septembre-octobre 2023
Date de livraison	Septembre 2024 ou janvier 2025 au plus tard
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • La complétude de toutes les étapes de réalisation du projet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison du bâtiment • Fréquentation du lieu • Satisfaction des étudiants/publics • Nouveaux partenariats établis • Economie d'énergie sur le bâtiment / niveaux de consommation effectivement atteints (DPE)

➤ SIGNATURES

Maître d'ouvrage Tulle agglo	Etat	Région Nouvelle Aquitaine	Conseil Départemental	Université de Limoges
				
Le Président Michel BREUILH	Le préfet Etienne DESPLANQUES	Le Président Alain ROUSSET	Le president Pascal COSTE	


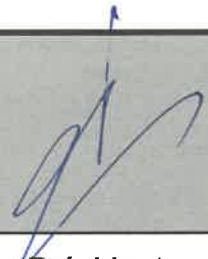
Titre du projet	ETUDE FLASH SUR LA COPROPRIETE 25 QUAI GABRIEL PERI
Type de projet	ACTION
Axe de rattachement	Axe 5
Date de signature	22/12/2023
Description générale	La copropriété dite "Centre 19000" située 25 quai Gabriel Péri à Tulle est fragilisée en raison d'un surendettement (plusieurs copropriétaires ne règlent plus leurs charges depuis plusieurs années) provoquant la non réalisation des travaux d'entretien nécessaires à son bon fonctionnement. L'étude devra donc porter sur des propositions pour la consolider, sur l'évaluation des travaux de mise en sécurité des bâtiments à réaliser et la recherche d'investisseurs.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter la fermeture et l'usage de la copropriété • Eviter de créer une friche en cœur de ville • Trouver des solutions pour la consolider • Trouver des investisseurs
Maitre d'ouvrage	Ville de Tulle
Partenaires locaux	Citya, copropriétaires
Coût total	40 000 € HT
Financements prévisionnels	Etat : 100%
Date de lancement	Dernier trimestre 2023
Date de livraison	Premier trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Choix d'un prestataire • Restitution d'un livrable
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de la copropriété • Epurement des dettes • Investisseurs engagés • Réalisation des travaux

➔ SIGNATURES

Maître d'ouvrage Ville de Tulle	Etat
	
Le Maire Bernard COMBES	Le préfet Etienne DESPLANQUES

Titre du projet	REQUALIFICATION DE L'ILOT POUGET à Cornil
Type de projet	Etude et action
Axe de rattachement	Axe
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Cet îlot vacant depuis de très nombreuses années et constitué d'une maison d'habitation, et d'annexes, est repéré comme « îlot à enjeu » du fait de sa proximité avec la gare de Cornil et de sa situation en entrée de Ville de Cornil. La cession de ce bien à la Commune est envisagée par les propriétaires actuels. Il dispose d'une situation privilégiée en entrée de ville de la commune, en prise directe avec le domaine public, et à l'entrée de l'accès à la gare. La gare permet d'accéder en pendulaire aux gares de Tulle ou de Brive : élément majeur d'attractivité de la commune. La région Nouvelle Aquitaine a effectué des mises aux normes et a changé la signalétique des gares : ce projet s'inscrit dans la continuité de ces travaux.</p> <p>Cette action doit permettre de requalifier l'îlot en procédant à la démolition, pour créer un aménagement paysager qualitatif et sécuritaire en entrée de ville, et un aménagement (stationnement) en lien avec la gare.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Requalifier une friche • Confortation et amélioration de l'entrée de ville
Maitre d'ouvrage	Commune ou opérateur (bailleur social)
Partenaires locaux	ANCT Région Nouvelle Aquitaine/SNCF
Coût total	150000 euros pour la démolition – 90000 euros pour les aménagements
Financements prévisionnels	Fond Vert (renaturation ou équilibre d'opération)
Date de lancement	Janvier 2024
Date de livraison	septembre 2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération actant le projet (acquisition) • Engagement des travaux (OS)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés



➔ SIGNATURES

Commune Cornil	de Tulle Agglo
	
Le maire Pascal Fouché	Le Président Michel BREUILH

Fiche CB 7.8

Titre du projet	REQUALIFICATION DE L'ILOT MARIEL à Cornil
Type de projet	Etude et action
Axe de rattachement	Axe
Date de signature	22/12/2023
Description générale	<p>Dans le cadre de l'OPAH-RU, cet îlot vacant depuis de très nombreuses années et constitué d'une maison d'habitation, d'une grange, d'un bâtiment agricole et de terrains agricoles, avait été repéré comme « îlot à enjeu ». Ce bien est actuellement en vente suite à succession vacante. Il dispose d'une situation privilégiée en hyper centre de la commune qui requalifie son centre bourg en ancrant commerces et services.</p> <p>Cette action doit permettre de requalifier l'îlot en procédant à une vente à la découpe et en retrouvant une destination à l'ancienne habitation : soit en la conservant par sa réhabilitation ou – du fait de son état – en la démolissant pour créer au sein du centre bourg un îlot vert de convivialité pour les habitations voisines et autour du four à pain communal.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'insalubrité et la vacance locative • Améliorer l'offre locative du parc privé • Requalifier une friche • Création d'îlots de fraîcheur
Maitre d'ouvrage	Commune ou opérateur (bailleur social)
Partenaires locaux	ANCT
Coût total	40000 euros (ingénierie) – 120000 euros (ilot de fraîcheur)
Financements prévisionnels	Fond Vert (renaturation ou équilibre d'opération)
Date de lancement	Octobre 2023
Date de livraison	Décembre 2025
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Délibération actant un projet (renaturation ou requalification) • Engagement des travaux (OS)
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés • Logements loués • Subventions versées

➔ SIGNATURES

Commune Cornil	de Tulle Agglo
	
Le maire Pascal Fouché	Le Président Michel BREUILH